

ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL-32-130423-10

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC ; M André POLINI.

Etaient représentés : Mme Anne Laure FILIPPINI par Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI par M Toussaint BARBONI ; M Filippu Antone ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 18	Absents : 0	Représentés : 9	Votants : 27
Votes pour : 27	Votes contre : 0	Abstentions : 0		
Affichage en date du : 04.04.2023	Convocation : 04.04.2023			

10.OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE M49-

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du compte administratif du Budget Annexe M49, pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Excédent : 181 862,17 €

Section d'investissement : Excédent : 571 712,74 €

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20230413-DEL3213042310-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De constater l'excédent de fonctionnement de clôture cumulé d'un montant de 181 862,17 Euros et l'excédent d'investissement de clôture cumulé d'un montant de 571 712,74 Euros

-D'autoriser le report à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 181 862,17 Euros et le report à la ligne budgétaire d'investissement « 001 Excédents d'investissements reportés » la somme de 571 712,74. Euros.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

